SERVILLA ARNAUD

PRESIDENT P P S L

À

Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée

16 rue Antoine Zattara CS 70248 13331 MARSEILLE Cedex 03

**Objet :** Avis de consultation publique - projet d’arrêté préfectoral portant réglementation particulière de la pêche de loisir à des fins de consommation personnelle et familiale dans le cœur marin du Parc national des Calanques

Port Saint Louis du Rhône le 2 janvier 2017

Madame, Monsieur,

Je vous fais part de mon profond désaccord concernant les nouvelles restrictions de pêche dont les liens s’y afférents figurent sur votre site de consultation ci-après : <http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr/avis-de-consultation-publique-projet-d-arrete-a2722.html>

J’espère que vous porterez une attention particulière au courrier envoyé par M.JEAN KIFFER, Président de la FNPPSF au Directeur du Parc National des Calanques le 27 décembre 2016 dont je vous joins copie en pièce jointe et dont je suis en total accord.

Veuillez agréer Madame, Monsieur, mes salutations distinguées